

Viticulture

PACA

n°28
25 octobre 2021

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO



Référent filière & rédacteur

Elisabeth RICAUD
CRIIAM Sud
e.ricaud@criiamsud.fr

Directeur de publication

André BERNARD
Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur
Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service régional de l'Alimentation
PACA
132 boulevard de Paris
13000 Marseille

Maladie

- [Flavescence dorée](#)

Informations diverses

- [Les ambroisies](#)
- [Nouveau frelon](#)



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie : [Cf bulletin n°13](#)

Le communiqué du 22 octobre détaillant le bilan provisoire de la campagne de prospection 2021 (parcelles contaminées par la flavescence dorée en région PACA) est en ligne sur les sites habituels.

[DRAAF-PACA](#)

[CRIIAM Sud](#)

INFORMATIONS DIVERSES

LES AMBROISIES : [cliquez ici](#)

NOUVEAU FRELON

La DREAL nous informe :

Découverte d'une nouvelle espèce d'insecte (non réglementée) sur le territoire français

Un nouveau frelon, le frelon oriental (*Vespa orientalis* (Linnaeus, 1771)) a été découvert en France, le 22 septembre 2021, sur la friche de l'ancienne usine Saint-Louis à Marseille. Il s'agit pour l'heure du seul foyer connu.

Deux autres espèces sont présentes en France, pour les différencier, vous pouvez consultez le lien suivant :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/le-frelon-oriental-detecte-a-marseille/>

Bien que son écologie est encore peu connu, son cycle de vie semble plus court que le frelon asiatique, les nids sont plus petits (environ 3 fois plus petits) et il niche plutôt dans le sol.

Son origine accidentelle (marchandises ou autres), ou naturelle (depuis la Sicile et l'Italie où il est naturellement et sporadiquement reporté) n'est pas encore déterminée.

Toutefois l'espèce représente surtout une menace pour les colonies d'abeilles domestiques (*Apis mellifera*) sur lesquelles sa prédation est documentée.

Nous vous invitons vivement à faire remonter vos éventuelles observations de l'espèce à l'adresse suivante : vespa@mnhn.fr en mentionnant:

- la date ;
- la localisation ;
- si possible une estimation du nombre d'individus ;
- si possible, détection du nid.

S'il est certain qu'il s'agit du frelon oriental, le nid doit être détruit (l'injection de perméthrine ou de pyrèthre naturel est suggérée)

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

CRIIAM Sud : Ricaud Elisabeth

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : Richy Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : Blanc Marie-Véronique

Chambre d'agriculture de Var : Mazeau Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : Vandamme Rémi

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA